



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24136651

Ministère du Tribunal de
l'Entreprise - Division Dinant

05 SEP 2024

Greffe

Le greffier

N° d'entreprise : **0477 625 723**

Nom

(en entier) : **AG-DINANT**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE**

Adresse complète du siège : **WAULX 23 - 5500 DINANT**

Objet de l'acte : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - PROCURATION

Extrait du procès-verbal de l'administrateur unique de 7 Août 2024:

1. Transfert du siège social

L'administrateur unique confirme et ratifie, dans la mesure nécessaire, sa décision, à partir du 1 Août 2024, de transférer le siège social de Waulx 23, 5500 Dinant à Avenue des Dessus-de-Lives 2, 5101 Namur (Loyers).

2. Procuration

Une procuration spéciale est accordée à la SRL Moore Finance & Tax, enregistrée sous le numéro d'entreprise 0451.657.041 et connue au Tribunal de l'Entreprise Néerlandophone de Bruxelles, dont le siège est établi à Buro & Design Center, Esplanade 1, boîte 96, 1020 Bruxelles, ainsi qu'à tous ses employés, représentants et mandataires, et plus spécifiquement, à Tanja De Naeyer, Julie De Roy, Dominique Jaminet, Tessa Loverix, Els Huyghebaert, Ellen Geuens, Charlotte Billiet et Kaat Willems avec possibilité de subrogation, et les autorisant individuellement à :

- remplir toutes les formalités relatives aux inscriptions, aux modifications (antérieures, présentes et futures) et aux radiations d'entreprises commerciales et artisanales auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, des guichets d'entreprise ou d'autres services administratifs ;
- accomplir diverses obligations administratives ;
- remplir toutes les formalités concernant les inscriptions, modifications (antérieures, actuelles et futures) et la radiation auprès d'un fonds social d'assurance et/ou d'un secrétariat social pour la société et/ou son organe de gestion ;
- demander et modifier des autorisations ;
- demander des déclarations d'équivalence de diplômes ;
- procéder à l'inscription dans un registre, sur un rôle, dans une base de données ou auprès d'un ordre professionnel ou d'une association professionnelle ;
- remplir toutes les formalités auprès du Tribunal de l'Entreprise (antérieures, présentes et futures), à savoir le dépôt et la signature des formulaires nécessaires pour les publications dans les Annexes du Moniteur belge, ... ;
- remplir les formalités en matière d'enregistrement à la TVA ; à savoir la demande du numéro de TVA, la déclaration de modification d'enregistrement et la déclaration de cessation d'activité ;
- accomplir toutes les formalités concernant les inscriptions, les modifications (antérieures, présents et futurs) et les radiations (i) des détenteurs d'actions ou d'obligations dans le registre digitale des actionnaires e-stox, ainsi que (ii) des bénéficiaires effectifs de la personne morale dans le registre UBO ;
- certifier l'authenticité des procès-verbaux (précédents, présents et futurs) des décisions écrites/électroniques de l'assemblée générale et de l'organe de gestion ainsi que tous les documents à déposer au tribunal des sociétés, et de les signer par procuration, ainsi que les déposer auprès du tribunal de l'entreprise.

La présente procuration implique également l'autorisation de la part du principal de consulter et de modifier des données par le biais d'interfaces électroniques du guichet d'entreprise, du fonds social d'assurance et des Autorités fiscales concernées. Le mandataire exécute le mandat sur la base des informations fournies par le principal.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Pour tout ce qui précède, le mandataire peut faire toutes déclarations, signer tous actes, documents et procès-verbaux, élire domicile, subroger et en général faire tout ce qui s'avérerait nécessaire ou utile pour l'exécution de la présente procuration, même si certains actes ne sont pas expressément prévus ici, promettant si nécessaire la ratification par le principal.

Cette procuration prend effet à la date de sa signature et prend fin dans les cas prévus par la loi. Un retrait s'effectue au moyen d'un courrier recommandé adressé à l'autre partie. Cette procuration remplace et annule toutes les précédentes qui ont pu être données avec les mêmes finalités.

Moore Finance & Tax SRL,
par procuration,
représenté par Kaat Willems

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).